



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Albert SCHWEITZER
Neufchâtel-en-Bray

PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE 2021

Ce protocole indique les modalités accompagnant la reprise des cours dès le 2 septembre 2021 au collège de Neufchâtel-en-Bray. Il s'appuie sur le « Protocole Sanitaire » élaboré par le Ministère de l'Éducation Nationale dans son édition de juillet 2021.

Désormais, 4 niveaux d'intensité sont arrêtés et donnent lieu à des aménagements gradués (vert, jaune, orange et rouge). La synthèse ci-dessous, élaborée par le Ministère en définit les détails :

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



LE NIVEAU 2 (JAUNE) EST EN VIGUEUR A PARTIR DU 2 SEPTEMBRE 2021

Le texte complet du cadre sanitaire élaboré par le ministère est disponible sur le site du Ministère de l'Education Nationale et sur l'E.N.T. du collège (« renseignements pratiques » / « COVID-19 »).

S'agissant des usagers et des élèves en particulier, il convient de mettre en lumière les points suivants :

1 – Maintien de l'élève au domicile : les parents ont obligation de maintenir leur enfant à domicile et d'avertir le collège au plus vite en cas de fièvre (température supérieure ou égale à 38°C), d'apparition des symptômes chez l'élève ou sa famille, ou de test positif au COVID-19 tant chez l'élève que ses proches.

2 – Traçage des contacts à risque : si un élève ou l'un de ses proches est identifié comme « contact à risque », la classe n'est pas fermée mais un traçage des contacts à risque est mis en œuvre. Il permet aux élèves justifiant une vaccination complète de fréquenter le collège normalement. Les élèves considérés comme « contacts à risque » ne justifiant pas une vaccination complète restent à leur domicile durant 7 jours. Une continuité pédagogique est alors assurée.

3 – Le lavage des mains est exigé plusieurs fois par jour (arrivée au collège, avant et après chaque repas, en entrant et en sortant d'une salle, après l'usage des toilettes).

4 – Le port du masque de protection est obligatoire dès l'entrée au collège : avec un lavage régulier des mains, il est le meilleur rempart contre toute contamination. Il est porté en intérieur, mais également en extérieur à titre expérimental. Cette disposition permet de mieux protéger les élèves des contaminations et les dispense d'être regroupés dans des zones réduites d'une cour de récréation compartimentée : ils peuvent ainsi circuler librement sur toute la surface de la cour de récréation et bavarder avec toute personne de leur choix.

5 – L'aération des locaux est régulière et mise en œuvre par l'ensemble des personnels du collège (pour les salles de classes occupées : au minimum une fois toutes les heures).

6 – Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels est effectué au moins une fois chaque jour.

7 – Les activités physiques et sportives se déroulent en extérieur (ou en intérieur si leur pratique s'accompagne d'une distanciation suffisante).

8 – La restauration scolaire fait l'objet d'une attention spécifique, faute de port du masque. Au collège, c'est assurément le seul endroit « à risque ». C'est pourquoi la limitation du brassage des élèves est particulièrement rigoureuse à la demi-pension. Les classes sont regroupées sur des tables identifiées, la distribution de la vaisselle et des denrées est encadrée, tout comme l'usage de l'eau.